



**Bruxelles, le 9 décembre 2019
(OR. fr)**

14462/19

**COAFR 234
RELEX 1112
COHOM 129
COHAFA 106
CFSP/PESC 930
DEVGEN 230**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: République démocratique du Congo

- Conclusions du Conseil (9 décembre 2019)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo adoptées lors de la 3738^{ème} session du Conseil du 9 décembre 2019.

Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo

1. Les dernières élections en République démocratique du Congo (RDC) ont permis le premier transfert de pouvoir pacifique de l'histoire du pays, ouvrant une fenêtre d'opportunité pour la stabilité et le développement durable et inclusif en RDC et dans la région tout entière. En se mobilisant, le peuple congolais a clairement exprimé son aspiration au changement. Ses attentes légitimes doivent être honorées.
2. Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a clairement exprimé le souhait d'un soutien et d'un engagement de l'Union européenne (UE) aux côtés de la RDC. L'UE entend demeurer un partenaire et un interlocuteur privilégié de la RDC et rappelle qu'elle n'a jamais cessé de soutenir le peuple congolais. Un dialogue politique ouvert et franc avec les autorités congolaises, ainsi qu'avec les représentants de la société civile et les acteurs politiques, permettra de définir, de manière concertée, des engagements réciproques qui guideront son action en appui au programme de réformes. C'est sur cette base que l'UE pourra s'engager de manière constructive en RDC. Elle évaluera régulièrement l'évolution de ce partenariat.

3. L'UE salue les premières mesures de décriminalisation politique et d'ouverture de l'espace démocratique et encourage les autorités congolaises à poursuivre leurs efforts, alors que de grands défis subsistent. L'UE note avec satisfaction les engagements pris par le président en faveur d'un redressement national basé sur le respect de l'état de droit, la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles, la lutte contre l'impunité et contre la corruption et l'amélioration de la situation sécuritaire. L'UE continuera à suivre la situation et demeure disposée à accompagner des réformes institutionnelles dans ces domaines. La persistance d'un nombre élevé d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, ainsi que de violences, dont des violences sexuelles, nécessite une réponse judiciaire adaptée.

4. Le gouvernement conduit par le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba a traduit les engagements du président Tshisekedi dans un ambitieux programme gouvernemental de réformes. Les autorités restent toutefois confrontées à des défis de taille, y compris en matière de gouvernance, notamment la persistance de la corruption, du blanchiment d'argent, des atteintes au droit de propriété et du détournement de fonds publics et leur impact sur la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des ambitions du pays en matière de développement. Des avancées dans ces domaines contribueraient à atténuer les tensions sociales, économiques et politiques. À cet égard, l'UE se tient prête à soutenir les autorités congolaises et elle les encourage à associer à l'élaboration et à la mise en œuvre des réformes tous les acteurs concernés, notamment les partis politiques et les représentants de la société civile, des femmes et de la jeunesse, des organisations religieuses ainsi que du secteur privé.

5. Afin de consolider la démocratie et garantir la stabilité, et en prévision des futures échéances électorales, l'UE appelle à la réforme des institutions garantes de la démocratie et des processus électoraux, en particulier la Cour constitutionnelle et la Commission électorale nationale indépendante, dans le cadre d'un processus inclusif et crédible. La transparence et la crédibilité des prochains scrutins ainsi que la participation de tous, y compris des jeunes et des femmes, seront essentielles pour consolider la stabilité en RDC.
6. L'UE souligne la contribution fondamentale de la société civile à la vie sociale et politique en RDC et le rôle que celle-ci doit continuer à y jouer. L'UE restera engagée à ses côtés.
7. L'UE rappelle également le rôle central des femmes dans la consolidation de la paix pour assurer la pérennité du processus de sortie de crise, comme le souligne la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE encourage les autorités congolaises à remplir les engagements pris en faveur d'un redressement national en prenant toutes les mesures pour garantir la participation égale des femmes, y compris les rescapées de violences sexuelles et les déplacées internes, aux efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité. L'UE encourage les autorités congolaises à renforcer la prévention des violences sexuelles liées au conflit.

8. Dans l'est du pays, en particulier au Nord-Kivu, Sud-Kivu et en Ituri, le niveau d'insécurité et d'instabilité, l'absence de l'autorité de l'État sur certains territoires et le nombre élevé de violations des droits de l'homme commises par les groupes armés mais aussi par des agents de l'État, demeurent préoccupants. Des efforts supplémentaires doivent être engagés par les autorités, notamment en matière de lutte contre les groupes armés. L'UE encourage les autorités congolaises à poursuivre de manière inclusive et transparente les processus de "désarmement, démobilisation et réintégration" en les adaptant aux besoins et au contexte, en allant au-delà de solutions uniquement militaires, en accordant une place importante à la société civile, aux femmes et à l'intégration socio-économique des populations, et en coopérant avec la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) et les pays de la région, et elle les accompagnera dans leurs efforts.
9. La réforme du secteur de la sécurité, également cruciale, doit être menée de façon constructive, réaliste et graduelle, afin d'assurer la modernisation structurelle et la professionnalisation des secteurs de la police, de la défense et de la justice.
10. L'UE soutiendra les efforts des autorités congolaises dans ces domaines en faveur de la paix, de la sécurité, de l'état de droit et du retour de l'État sur tout le territoire, en insistant sur la nécessité d'une véritable appropriation des réformes. Le système des Nations unies, et en particulier la MONUSCO et le Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme, dont l'UE salue l'action, sont des acteurs importants dans cet accompagnement.
11. L'UE appelle les autorités congolaises à redoubler d'efforts dans le domaine de la lutte contre l'impunité afin de traduire en justice les auteurs de graves violations des droits de l'homme. Cela est indispensable pour rétablir la confiance et emporter l'adhésion de la population.

12. Comme elle s'y était engagée en décembre 2018, l'UE a procédé au réexamen des mesures restrictives individuelles imposées à des personnalités congolaises. L'UE a décidé de les réviser, elle les réexaminera à nouveau et se tient prête à les adapter en tenant compte de l'évolution de la situation en RDC.
13. Les efforts du président Tshisekedi pour renforcer la coopération régionale en faveur de la paix constituent un gage de stabilité et de développement durable. L'UE continuera de soutenir la RDC et ses voisins pour promouvoir l'intégration régionale et la mise en œuvre des engagements politiques réciproques tels que ceux déjà pris dans l'Accord-cadre d'Addis Abeba de 2013, ou dans d'autres cadres régionaux tels que la Conférence internationale de la région des Grands Lacs.
14. Une partie de la population congolaise reste particulièrement affectée par la situation humanitaire préoccupante, qui se caractérise entre autres par une crise alimentaire et nutritionnelle importante et des déplacements de populations parmi les plus élevés du continent, notamment en raison d'une situation sécuritaire très volatile dans l'est du pays. La menace permanente de propagation d'épidémies comme Ebola ou la rougeole ne cesse d'aggraver la vulnérabilité des populations en besoin d'aide humanitaire. L'UE continuera de soutenir la RDC en la matière, par son action humanitaire et par son appui au renforcement des systèmes de santé. Elle salue à cet égard l'engagement du président et du gouvernement pour répondre à la situation humanitaire et à ses causes profondes.

15. À l'image de son soutien au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, l'UE entend poursuivre et approfondir sa coopération et son dialogue étroit avec la RDC sur la lutte contre le changement climatique, pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité ainsi que sur la gestion transparente et durable des ressources naturelles, y compris la lutte contre leur exploitation illicite et leur trafic. Ces défis constituent également une source d'opportunités pour la population congolaise, notamment en termes de sécurité alimentaire, d'économie verte et de création d'emplois.

16. Sur la base d'engagements réciproques, l'UE accompagnera également les actions des autorités au profit de la consolidation du cadre macroéconomique et de leur réengagement avec le Fonds monétaire international, d'une meilleure gestion des finances publiques, de la lutte contre la corruption et de l'amélioration du climat des affaires, y compris la lutte contre la concurrence déloyale et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises afin de faciliter de manière équitable et durable l'entrepreneuriat et l'investissement européens, en appui à la stratégie congolaise de lutte contre la pauvreté et à la croissance durable et inclusive.

17. L'UE continuera de se coordonner étroitement avec l'Organisation des Nations unies, l'Union africaine et les organisations et mécanismes régionaux dont la RDC est membre, les pays de la région et tous ses partenaires internationaux en soutien à la consolidation de la paix, de la stabilité et du développement durable et inclusif en RDC.